

Sharon, 18 mois
Victoria, 34 ans
Roberta, 17 ans
Tiziana, 48 ans
Teodora, 39 ans
Sonia, 29 ans
Ilenia, 46 ans
Piera, 32 ans
Luljeta, 49 ans
Clara, 69 ans
Deborah, 42 ans
Rossella, 50 ans
Edith, 2 ans
Ornella, 39 ans
Dorina, 39 ans
Elena, 32 ans
Tina, 80 ans
Annamaria, 49 ans
Saman, 18 ans
Silvia, 59 ans
Emma, 31 ans
Ylenia, 33 ans
Angela, 48 ans
Tunde, 25 ans
Maria Carmina, 50 ans
Perera, 40 ans
Bruna, 50 ans
Alessandra, 25 ans
Sharon, 30 ans
Silvia Susana, 48 ans
Chiara, 15 ans
Ginetta, 62 ans
Vincenza, 63 ans
Lorenza Monica, 44 ans
Marylin, 39 ans
Silvia, 46 ans
Shegushe, 54 ans
Catherine, 42 ans
Stefania, 15 ans
Vanessa, 26 ans
Chiara, 27 ans
Ada, 46 ans ●●●●



disons
NON

**UN PLAN CONTRE
LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

disons NON, une brochure qui peut t'aider

Ce que tu as entre les mains est un plan pour se défendre de la violence masculine faite aux femmes sous toutes ses formes. La violence faite aux femmes, aussi appelée violence fondée sur le genre, est aujourd'hui reconnue comme un problème de violation des droits humains et de santé publique. Elle s'alimente d'une culture encore basée sur des stéréotypes dont le principal est le pouvoir du genre masculin sur le genre féminin dans le contexte social, privé (rôles attribués et contrôle du corps féminin), économique, politique.

La violence contre les femmes n'est donc pas le fait d'une crise, mais c'est une réalité bien plus répandue dans la normalité quotidienne que l'on ne pourrait le croire. Un phénomène qui fait abstraction de la couleur de la peau, de la religion, de l'appartenance sociale, du niveau d'instruction et des tranches d'âge. La plupart des épisodes les plus graves se consomment entre les murs domestiques. **Chaque année, ce sont plus de 100 femmes qui sont tuées en Italie et en Europe:** c'est la première cause de mort et de

handicap permanent pour les femmes entre 16 et 44 ans. C'est pour cette raison que l'on parle de féminicide, un terme créé en 1993 par l'anthropologue mexicaine Marcela Lagarde pour indiquer *«la forme extrême de violence fondée sur le genre contre les femmes, produit par la violation de ses droits humains dans le contexte public et privé, à travers différentes conduites misogynes, des maltraitements, de la violence physique, psychologique, sexuelle, éducative, professionnelle, économique, patrimoniale, familiale, communautaire, institutionnelle qui comportent l'impunité des conduites adoptées et au niveau social et au niveau de l'État et qui, en mettant la femme dans une position de risque et dépourvue de défenses, peuvent culminer dans le meurtre de la femme même, ou dans d'autres formes de mort violente de femmes et d'enfants: suicides, accidents, morts ou souffrances physiques et psychiques, toutefois évitables, dues à l'insécurité et au désintérêt des Institutions et à l'exclusion du développement et de la démocratie »*. **Le territoire de Imola ne fait pas exception. Pourquoi un plan?** Parce que les femmes qui subissent cette violence affrontent leur condition dans la solitude et souvent elles n'ont pas conscience d'être des personnes autonomes en plein droit de choisir. Les différents acteurs territoriaux qui ont des compétences diversifiées correspondant aux aspects du phénomène sont une présence plurielle qui, s'ils sont mis en relation, sont en mesure d'aider à affronter le difficile parcours de sortie et de renaissance de la violence subie et dont on est témoin. **Il est possible de sortir de la violence!** Ce plan en est à sa quatrième mise à jour depuis que,

en 2008, la Commission pour l'égalité des chances de la Mairie de Imola en a guidé la première publication. Ce plan a avant tout pour objectif de servir **d'instrument à la disposition des femmes qui subissent la violence et des personnes qui souhaitent les aider**. Dans l'ouverture il est possible de trouver une définition des différentes formes à travers lesquelles s'exerce la violence fondée sur le genre afin d'en faciliter la reconnaissance. Elle contient, en outre, les réponses à certaines questions qui ont été posées fréquemment, dans l'expérience des dernières années, aux Services et Associations engagées dans ce domaine. Un plan aussi parce qu'il comprend **tous les acteurs auxquels il est possible de s'adresser pour demander de l'aide**. Il a été demandé à chacun de ces acteurs de décrire ce qu'ils font et les compétences avec lesquelles ils sont capables de fournir leur soutien. Pour cette raison, les informations que vous trouverez représentent l'expression directe des personnes qui les ont fournies. Un travail précieux qui a rendu la mise à jour du plan possible, en renouvelant son utilité, a été produit par le Réseau technique de lutte contre la violence fondée sur le genre dont font partie l'Agence de Santé (AUSL), l'Agence des Services à la Personne (ASP), le Bureau du Cadre de la Circonscription, les Médecins de Médecine générale, les Pédiatres de choix libre, les Forces de l'Ordre, l'Association Trama di Terre qui s'occupe des trois niveaux d'accueil: soutien, écoute et conseil, hospitalité dans des maisons de refuge et hospitalité d'urgence prévues par l'Accord Métropolitain de décembre 2015, renouvelé le 4 mars 2020, pour la réalisation des activités d'intervention d'accueil, d'écoute et d'hospitalité pour les femmes ayant subi de la violence et l'Association pour les Femmes qui, dans le cadre même de l'Accord, gère un guichet d'écoute, de conseil et de soutien. Le Réseau se réunit périodiquement et s'occupe des actions de formation et d'information pour affronter les points critiques, comme l'intégration des données sur la violence relatives au territoire qui est un problème encore en attente d'une solution adéquate, afin de construire un réseau encore plus efficace, en intégrant les compétences spécifiques. Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir, et du point de vue culturel et pour ce qui concerne la mise en place de ressources adéquates pour soutenir le réseau et les acteurs qui y participent par leur engagement au quotidien. La qualité, l'importance et l'urgence d'assurer la stabilité (tout aussi économique) du réseau dans le temps mais aussi de garantir la solidité des réponses que le territoire est en mesure de fournir peut avantager toute la communauté locale. **La violence contre les femmes représente un échec pour tous.**

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

La “violence fondée sur le genre” concerne tout acte de violence basé sur le genre qui provoque un dommage ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique pour les femmes, y compris les menaces, la coercition ou la privation arbitraire de la liberté.

C'est ainsi que s'exprime l'art.1 de la déclaration de l'Onu sur l'élimination de la violence faite aux femmes, reconnue aujourd'hui par la communauté internationale comme étant une violation fondamentale des droits humains. La violence fondée sur le genre est en grande partie opérée par les hommes contre les femmes: souvent c'est une combinaison de différentes formes de violence qui se vérifient dans beaucoup de relations et de contextes. En outre, différentes formes de violence peuvent être liées.

Il est très important de reconnaître ces violences: en voici quelques-unes de leurs manifestations les plus caractéristiques.

VIOLENCE PHYSIQUE: Agressions qui comportent le recours à la violence: bousculer, tirer les cheveux, gifler, donner des coups de poing, chuter, frapper avec des objets, étrangler, brûler, blesser avec l'utilisation d'armes, etc. La gravité des lésions physiques peut comprendre des hématomes, des contusions, des os et des dents cassés, des lésions permanentes et même la mort.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE: Comportements qui nuisent à l'identité et à l'estime de soi de la femme, son bien-être, surtout si ces comportements sont persistants: blagues et moqueries pour humilier et mortifier; menaces, en particulier les menaces de violence; contrôle des relations et isolement; insultes et dénigrements.



VIOLENCE ÉCONOMIQUE: Comportements qui ont tendance à produire la dépendance économique ou à imposer des engagements économiques non voulus: contrôle du salaire ou des revenus familiaux qui empêchent une quelconque décision en autonomie; l'obligation d'abandonner son travail ou l'entrave à en trouver un; la coercition à signer des documents ou à entreprendre des initiatives économiques, souvent par la manipulation.

VIOLENCE DOMESTIQUE: Toute forme de violence physique, psychologique ou sexuelle qui concerne et les sujets qui ont, ont eu ou ont l'intention d'avoir une relation intime de couple, et les sujets qui ont des relations à caractère parental ou affectif à l'intérieur de la famille plus ou moins élargie.

VIOLENCE SEXUELLE: Tout acte sexuel imposé, qui advient contre la volonté de la femme: agressions sexuelles, viol, inceste, coercition à des comportements sexuels humiliants et/ou douloureux, obligation à prendre part à la construction de matériel pornographique.

ATTOUchements SEXUELS: Comportements qui se vérifient dans des lieux publics et/ou professionnels vécus comme humiliants, dégradants, désagréables: blagues ou moqueries à caractère sexuel, exhibitionnisme, coups de téléphone et/ou messages obscènes, propositions insistantes ou chantage pour avoir des rapports sexuels non voulus, attouchements à caractère sexuel.

VIOLENCE LIÉE À L'HONNEUR: Imposition de comportements considérés comme appropriés par des normes et/ou des coutumes culturelles, religieuses, sociales, traditionnelles qui entravent la liberté de choisir de la femme.

DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR LE GENRE SUR LE LIEU DE TRAVAIL:

Subir à répétition et de manière délibérée des abus, des menaces et/ou des humiliations, des discriminations et/ou des attouchements sexuels liés au fait d'être une femme, de la part des collègues ou des supérieurs, dans un contexte de travail.

HARCÈLEMENT: Littéralement cela signifie «poursuivre, chasser». C'est la tentative de contrôler de manière persistante une personne, en lui imposant des communications non désirées ou des contacts qui suscitent la peur à travers des coups de téléphones, des lettres, la filature, la surveillance, les menaces, les agressions et les intrusions à répétition dans la vie privée, professionnelle ou éducative.

MARIAGE FORCÉ: Il advient quand le consentement d'un des conjoints à l'union n'est pas libre, mais imposé par le contexte culturel de provenance. Pour les femmes, refuser le mariage forcé signifie subir de graves conséquences telles que la violence physique, psychologique et l'isolement de la part de la famille ou de la communauté de référence.

MUTILATIONS GÉNITALES: Elles vont de l'incision à l'ablation, partielle ou totale, des organes génitaux externes féminins. Les petites filles, les jeunes filles et les femmes qui les subissent risquent des dommages irréversibles sur leur santé, en plus des lourdes conséquences psychologiques. Cette pratique traditionnelle est utilisée pour avoir un contrôle total sur le corps de la femme.



SI TU TE DEMANDES

“DE QUELLE MANIÈRE POUVEZ-VOUS M’AIDER?”

Les Services et les Associations dont tu trouves les références dans les pages suivantes, **t’accueillent et écoutent ton histoire, tes questions et tes doutes** pour te soutenir dans ton choix de sortir d’une expérience de violence. Ils peuvent activer avec toi les interventions nécessaires. Ici, tu trouveras d’autres femmes avec qui parler et partager un projet d’aide à réaliser ensemble, **sans que jamais ne soit entreprise aucune action contre ta volonté.**

“DOIS-JE DÉNONCER LA PERSONNE QUI ME MALTRAITE?”

Utiliser la violence dans une quelconque relation est un crime qui **compromet ta vie et porte préjudice au bien-être et au bon développement futur de tes enfants.** S’adresser aux Services ou à un Centre Antiviolenace signifie avant tout être accueillies et accompagnées dans un parcours d’assistance, de soutien et d’autodétermination. Il est possible de porter plainte même dans le cas où un seul épisode de violence se vérifie (par exemple une lésion personnelle, une menace, des attouchements, etc.) jusqu’à trois mois après que l’épisode s’est vérifié.

“SI JE PORTE PLAINTÉ, ON ME PRENDRA MES ENFANTS?”

Non. Demander de l’aide est le premier pas à faire pour te protéger et pour protéger tes enfants. Les opératrices que tu rencontreras t’aideront à choisir la meilleure solution pour toi et pour tes enfants.

“EST-CE QUE JE PEUX DEMANDER DE L’AIDE MÊME SI JE N’AI PAS D’ENFANTS?”

Bien sûr que oui. Vivre une relation dépourvue de violence est un droit, indépendamment de la présence des enfants.

“S’IL ME MALTRAITE, EST-CE POSSIBLE QUE CE SOIT DE MA FAUTE?”

Malheureusement, la plupart des violences ont lieu dans le contexte familial et sont souvent commises par des personnes que nous connaissons: maris, compagnons, pères, membres de la famille ou amis. Même si souvent les femmes ont tendance à se culpabiliser pour les violences qui ont lieu à l’intérieur du couple, aucun comportement ne peut justifier la violence subie.

Quand on parle de violence, aucune femme n'exagère. La perception que tu as est importante, ainsi que ce que tu ressens. **S'il te contrôle, te donne des coups, t'humilie ou te dévalorise pour une quelconque raison, ce n'est pas ta responsabilité.**

“J'AI HONTE D'EN PARLER AVEC QUELQU'UN, SI JE M'ADRESSE AUX SERVICES ET AUX CENTRES ANTIVIOLENCE EST-CE QUE MON ANONYMITÉ SERA GARANTIE?”

La honte est une émotion naturelle, difficile et douloureuse à tolérer, qui peut pousser à se taire et à se cacher. Les Services et les Centres te garantiront, dans le respect de tes émotions et en toute confidentialité du conseil psychologique et légal, des activités de formation et des groupes de soutien.

“IL M'A PROMIS QU'IL VA “CHANGER”, DOIS-JE LUI CROIRE?”

Le comportement violent a tendance à se représenter au fil du temps en créant une véritable “spirale de la violence”; pour cette raison, afin qu'un changement conscient puisse se vérifier, un support et une assistance adéquates sont nécessaires.

“EST-CE QU'IL EST VIOLENT AVEC MOI PARCE QUE DANS SA CULTURE LES MARIS FRAPPENT LES FEMMES?”

La violence contre les femmes existe dans tous les contextes culturels, religieux, sociaux et économiques. La violence n'est pas une caractéristique spécifique à une culture en particulier, mais elle est exercée par les hommes de tous les pays. Il n'y a aucune justification à un quelconque type de violence envers les femmes. Affirmer que les personnes qui commettent la violence sont étrangères ou ont des problèmes psychologiques est faux: cela banalise la gravité de l'acte et la responsabilité de l'auteur.

“SI J'ACCEPTÉ D'ÊTRE ACCUEILLIE DANS UN LIEU SECRET, COMMENT VAIS-JE FAIRE AVEC LE TRAVAIL? JE PEUX LE PERDRE?”

Aux femmes qui travaillent (employées dans le secteur public ou privé, secteur domestique exclu), qui sont victimes de violence fondée sur le genre et qui sont insérées dans des parcours réguliers de protection, la loi italienne reconnaît le droit à 3 mois de congés payés. (D. Leg.vo nr.80 art.24 del 15/6/2015).

«En tant qu'Administratrices et en tant que femmes, notre double engagement consiste à promouvoir la culture de l'égalité des chances. C'est seulement en changeant la manière de penser que nous pouvons aussi changer la manière d'agir et c'est pour cela que chaque action que nous promouvons est le fruit d'une pensée partagée et faisant partie d'un parcours fait de grands et de petits pas quotidiens. Comme la Salle d'écoute protégée inaugurée dans le Commissariat de Police d'État de Imola et réalisé avec la contribution du Lions Club Imola Host et Val Santerno ainsi que la mairie d'Imola, un environnement protégé qui garantit le respect et la confidentialité aux personnes qui dénoncent une situation de violence ou de maltraitance et l'Accord pour la lutte contre les attouchements et la violence dans les lieux de travail qui nous permet de diffuser de manière capillaire sur notre territoire la culture de l'égalité des chances. Dans ce parcours, aucune de nous ne doit être seule. Nous sommes là.»

Beatrice Poli Maire déléguée pour l'Égalité des chances NCI et la conseillère



OU DEMANDER DE L'AIDE

* ASP NUOVO CIRCONDARIO IMOLESE

Agence de Services à la Personne



Elle octroie des services et des interventions pour les mineurs et les familles, les adultes, les personnes âgées, handicapées en difficulté dans la Circonscription de Imola. Parmi ces initiatives de lutte contre la violence domestique pour lesquelles l'accès au service et la prise en charge de la personne est facilité avec un projet qui peut prévoir des **contributions économiques, un soutien social et psychologique et, si nécessaire, une insertion dans un milieu protégé**. Pour intégrer ce que font les Forces de l'Ordre et les Services d'urgence sanitaire, les parcours peuvent s'activer même au-delà de l'horaire régulier des services sociaux.

GUICHET SOCIAL DE IMOLA (v.le D'Agostino 2a)

sportello.imola@aspcircondarioimolese.bo.it

tel.0542 606720 fax 0542 606762

de lun. à ven. 8.30/12.30, mar. 15/17.45

Guichet pour les immigrés tel.0542 606704 mar. 14/17.30, jeu. 9.30/13

GUICHET SOCIAL DE CASTEL SAN PIETRO T. (v.le Oriani 1)

tel.051 6955331 fax 051 6955332

de lun. à ven. 8.30/12.30, mar. 15/17.45

Guichet pour les immigrés ven. 9/12

GUICHET SOCIAL DE MEDICINA (via Saffi 73)

tel.051 6973900 fax 051 6970359

de lun. à ven. 8.30/12.30, mar. 15/17.45

Guichet pour les immigrés mer. 9.30/12.30

GUICHETS TERRITORIAUX

Borgo Tossignano (p.zza Unità d'Italia 7 c/o Municipio)

tel.0542 94206 mar. et jeu. 9/12

Castel Guelfo (via Gramsci 24 c/o Medicina di Gruppo)

tel.0542 54057 lun. 9/11

Dozza (piazza della Libertà 3 c/o Municipio) tel.0542 674076

mar. 9.30/12.30

Mordano (via Bacchilega 6 c/o Municipio) tel.0542 56911

lun. 10/12

Sesto Imolese (via S. Vitale 125/126 c/o Centro civico)

tel.0542 75107 chaque 1° et 3° jeudi du mois 9/11

* AGENCE SANITAIRE LOCALE DE IMOLA



SERVIZIO SANITARIO REGIONALE
EMILIA-ROMAGNA
Azienda Unità Sanitaria Locale di Imola

• 118 ET URGENCES

(Imola, Ospedale Nuovo Santa Maria della Scaletta via Montericco 4 accès direct h24 - entrée principale via Bel Poggio)

Le P.S. est un Service de l'Hôpital dédié à des situations sanitaires d'urgence auxquels il est possible d'avoir recours directement ou à travers appel à un numéro d'urgence sanitaire, le 118. A l'intérieur d'un parcours spécial et dédié (**parcours rose**) les opérateurs accueillent la femme qui est victime de violence en garantissant une **attention particulière aux conditions psychophysiques et au respect de la confidentialité**, pour fournir les soins et l'assistance sanitaire. Le médecin du P.S, après avoir évalué le cadre clinique complexe, accompagné de tous les examens demandés, décide de libérer la femme ou d'émettre la demande d'hospitalisation. La plainte pour crime de violence, dans les cas prévus par la loi, est formalisée par le médecin du P.S si les lésions subies ont un diagnostic de plus de 20 jours. Face à une situation de préjudice ou de malaise pour le retour à la maison et dans l'absence d'un réseau familial ou amical qui puisse offrir une alternative d'habitation, même d'urgence, les opérateurs peuvent intégrer, avec le consensus de la femme, le réseau des Services sociaux.

• PUNTO UNICO AZIENDALE (P.U.A.)

(Imola, Ospedale Nuovo Santa Maria della Scaletta via Montericco 4 secrétariat tel.0542 662146 du lun. au ven. 9/13 - sur rendez-vous l'après-midi)

Il est possible de s'y adresser directement ou à travers une demande du personnel de santé de l'Hôpital. L'Opératrice du P.U.A **offre écoute et soutien d'urgence** et, en fonction de la situation, fournit les informations nécessaires et/ou la **proposition d'un programme d'aide**.

écoute

écoute

• **CONSULTORIO FAMILIARE**

C'est un service territorial à accès direct dans lequel les gynécologues, obstétriciennes et psychologues accueillent la femme victime de violence en fournissant de **l'aide et des soins dans le respect total de la confidentialité**, avec une attention particulière aux conditions psychophysiques. Ici, on déclenche un parcours de prise en charge complet de tous les cas, souvent en collaboration avec d'autres Services et/ou Entités. Si cela est nécessaire, en absence de la gynécologue, on active la prise de contact avec le service Obstétricien et Gynécologique de l'Hôpital pour un transfert protégé et/ou un accompagnement éventuel.

Imola

Ospedale Vecchio (viale Amendola 8, 1er étage, escalier A)

tel.0542 604190

du lun. au ven. 8/9 et 12/13.30

Casa della Salute di Castel San Pietro T. (viale Oriani 1)

tel.051 6955366-67-68

lun., mar. et mer. 9/13

Casa della Salute di Medicina (via Saffi 1)

tel.051 6978846-8814-8953

lun. et jeu. 8/14

Pour obtenir des informations

tel.0542 604190

Pour prendre rendez-vous avec la psychologue 0542 604194

(mer. 14/17 ou avec un message au secrétariat)

Tous les services de l'Azienda USL di Imola peuvent activer, au besoin, des interventions de médiation culturelle et linguistique.

* TRAMA DI TERRE ONLUS - APS



L'Associazione Trama di terre naît à Imola en 1997 grâce à la rencontre de **femmes autochtones et migrantes**. Entre ses objectifs, il y a la reconnaissance, la valorisation et la diffusion des droits conquis par les femmes dans le monde entier et la lutte contre les discriminations et les violences qui en entravent la jouissance totale.

Centre antiviolenza: (via Aldrovandi 31 - 2° étage)
ouvert de lun. à ven. 9/17 cell.393 5596688 fax 0542 067566
antiviolenza@tramaditerre.org

Un coup de fil est suffisant pour prendre rendez-vous pour la première rencontre, ou bien il est possible de s'y rendre directement.

Le Centre Antiviolenza s'adresse aux femmes, italiennes ou étrangères, qui subissent la violence masculine. C'est un **espace protégé et qui ne juge personne**, où il est possible de trouver du soutien pour élaborer son propre parcours de sortie de la violence en valorisant les ressources de toute une chacune. Le Centre soutient la femme qui veut sortir de la violence dans **un parcours de prise de conscience et d'autodétermination**. Des opératrices de différents Pays et des avocates expertes du droit international de la famille sont aussi présentes. Tout le travail est accompli en **respectant complètement la volonté de la femme**.

Le Centre Antiviolenza met aussi à disposition des **maisons de refuge avec une adresse secrète** pour l'éloignement des femmes seules ou avec des mineurs qui veulent sortir de la violence et pour des jeunes femmes d'origine étrangère victimes de privations des libertés personnelles ou de mariages forcés. Les prérequis indispensables pour l'accès aux maisons de refuge sont la volonté et la demande explicite de la femme d'élaborer un parcours d'émancipation de la violence. L'hospitalité advient à travers les Services sociaux compétents, à la demande de la femme ou en urgence sur la demande des Services sociaux territoriaux de référence.

Trama di terre travaille pour soutenir les femmes afin d'offrir un **environnement accueillant et protégé, où pouvoir recouvrer un quotidien dépourvu de violence en acquérant** à nouveau l'estime de soi, la stabilité et la conscience de soi et de ses propres droits. On travaille, en réseau avec les services du territoire, pour fournir à la femme les instruments nécessaires pour reconstruire un parcours d'autonomie et d'indépendance.

Avec ces objectifs l'Association met à disposition:

- * **centre interculturel des femmes:** point d'écoute et d'orientation aux services pour les femmes migrantes et autochtones. Ouvert du lun. au ven. 9/12 et 14/16 (tel. 0542 28912 cell.334 7311570 centrointerculturaledelledonne@tramaditerre.org info@tramaditerre.org)
- * **guichet de formation professionnelle:** aide les femmes à construire un projet professionnel individuel qui valorise leurs compétences et attentes en analysant les réelles possibilités d'insertion professionnelle sur le territoire (cell.333 3251875 sportellolavoro@tramaditerre.org)
- * **projets de deuxième accueil:** pour des femmes qui ont conclu leur parcours autodéterminé d'éloignement et de protection dans les maisons de refuge mais qui manquent d'autonomie économique (tel.393 5596688 antiviolenza@tramaditerre.org)
- * **projets d'accueil pour le logement:** pour des femmes étrangères qui ont une difficulté temporaire avec ou sans enfants (tel.393 5596688 accoglienza@tramaditerre.org)
- * **projet d'hospitalité pour les femmes en demande de protection internationale et titulaires du statut** (tel.351 2166011 rifugiate@tramaditerre.org)

premiers secours

* PERLEDONNE ASSOCIATION DE BENEVOLAT



C'est une association de bénévolat née pour mettre en relation les politiques fondées sur le genre avec les actions de lutte contre la violence contre les femmes. L'Association gère un Centre Antiviolence qui s'occupe de:

- * **sensibilisation** sur l'égalité des chances et des droits des femmes à travers l'organisation d'événements publics, de formation, de direction de groupes et d'ateliers;
- * **actions et interventions** pour aider les femmes qui subissent ou ont subi la violence psychologique, physique, sexuelle, économique, religieuse, le harcèlement et le mobbing, outre que la violence dont les mineurs sont témoins.

ACCUEIL: elle offre l'accueil gratuit en garantissant la confidentialité et l'anonymat, l'orientation et l'accompagnement dans le parcours de sortie de la situation de violence à travers des entretiens et des parcours individuels. Elle offre, en outre, du conseil et du parrainage légal, des informations et de l'orientation au réseau des services présents sur le territoire en cas de nécessité de soutien psychologique, orientation au travail et soutien psychopédagogique à la parentalité.

Siège: p.le Giovanni dalle Bande Nere 11 Imola

Association: Présidente Cristina Zanasi tel.331 2748696
perledonneimola@gmail.com

Centre Antiviolence: tel.370 3252064
centroantiviolenzaimola@gmail.com

Les réponses au téléphone sont activées du lundi au vendredi 9/17
ouvert du lun. au et ven. 9/12, mar. et jeu. 14.30/17.30

Centre de culture féminine LiberaMente Donna:
liberamenteperledonne@gmail.com

ouvert mar. 14.30/17.30

Points sur le territoire:

Castel San Pietro T. (c/o siège Coordinamento Associazioni di volontariato)
via Manzoni 16, 2° mardi du mois 14/16

Medicina (Villa Pasi) via Osservanza, 3° jeudi du mois 9/11

Borgo Tossignano (La Casa della Salute della Vallata)
via dell'VIII° Centenario 4 - tous les mercredis 10.30/12.30

* FORCES DE L'ORDRE



• **Police d'Etat - Commissariat de Imola (113)**

Le personnel est entraîné à l'écoute et à l'accueil des personnes qui subissent la violence ou des maltraitances dans le contexte familial et **donne des informations sur les instruments légaux et dans le cadre civil et dans le cadre pénal et sur les possibilités d'assistance sur le territoire** (Services sociaux, Centres Antiviolence, etc).

Le personnel accueille les déclarations des victimes de violence qui constituent le premier pas à accomplir pour enclencher l'action pénale contre la personne responsable des maltraitances.

Siège: via Mazzini 52 tel.113 h24 standard tel.0542 619911
comm.imola.bo@pecps.poliziadistato.it
www.poliziadistato.it

En cas d'urgence h24 au numéro 113

ouverts du lun. au sam. 8.30/13.30 et 15/18 dim. 8/14

Référénts: Remplaçant Commissaire Piero Pechini , Vice Inspecteur Francesco Giuliani, Vice Inspecteur Stefano Mattia

premiers secours



• **Compagnie Carabinieri di Imola (112)**

Il travaille pour tous les quartiers de la circonscription de Imola et s'occupe des **interventions d'urgence en cas d'abus et/ou de violence** en cours en incluant les quartiers-généraux du territoire, prise en charge des plaintes et des querelles pour des crimes pour lesquels seront impliqués les Autorités Judiciaires et des Entités de tutelle pour les personnes (Services Sociaux, Centres Antiviolence, etc...), approfondissement d'enquête de la part du personnel qualifié pour la gestion des crimes contre les « catégories protégées » activités de prévention générale avec activation des services sociaux et sanitaires.

Siège: via Cosimo Morelli 10 tel.112 urgence h24
standard tel.0542 611800/820/821 h24 tbo27248@pec.carabinieri.it

Horaires pour les urgences h24 au numéro 112 ouvert tous les jours
8/19

* SERVICE DE POLICE



LOCALE NUOVO CIRCONDARIO IMOLESE

La Police Municipale travaille chaque jour en ville, en patrouille, à pieds, dans le centre-ville, devant les écoles. Certains inspecteurs et certaines inspectrices ont aussi la fonction de fournir du soutien dans le cas des violences domestiques. Dans leurs sièges il est en effet possible de **porter plainte contre les abus, obtenir de l'écoute et recevoir des informations** pour activer toutes les possibilités et les figures professionnelles présentes sur le territoire.

Imola, Medicina, Dozza, Casalfiumanese, Borgo Tossignano,

Fontanelice, Castel Del Rio: Ref. Inspectrice Anarita Tedesco

Siège: via Pirandello 12 complexe Sante Zennaro tel.0542 660311
poliziale@nuovocircondarioimolese.it

ouvert du lun. au sam. 7.30/13 et 14/19, dim. et fériés 8/12 (portes closes, tirer la sonnette ou téléphoner)

Enregistrement des plaintes et des querelles: du lun. au sam.
14.30/16.30

Castel San Pietro T.: Commandant Leonardo Marocchi

Siège: Municipio piazza XX Settembre 5 **Numéro vert 800 887 398**
pm@cspietro.it

ouvert du lun. au sam. 8.30/12.30 - jeu. également 15/17.45

Castel Guelfo: inspecteur Fabio Senni, Surveillant général Romea Leone,
Agent Luigi De Cesare

Siège: via A. Gramsci 10 tel.0542 639207 - 334 2337967
pm@comune.castelguelfo.bo.it

ouvert lun., mer. et ven. 10.30/12.30

Mordano: Ref. Chiara Simoni

Siège: via Bacchilega 6 tel.0542 56932 pm@comune.mordano.bo.it
ouvert lun., jeu. et sam. 10.30/12.30

*** CARITAS DIOCESI DI IMOLA**
CENTRE D'ÉCOUTE



Le Centre d'Écoute accueille, écoute, partage la souffrance, aide à la prise exacte de conscience des difficultés, répond aux demandes en s'appuyant sur les ressources de la femme et en activant tout le soutien qu'il est en mesure d'offrir (psychologique, légal, matériel) même de la part du territoire (Services sociaux, Associations, Structures, etc...).

Siège: via IX Febbraio 6 (Imola) - tel.0542 23230

caritasimola@libero.it www.caritasimola.it

ouvert du lun. au sam. 8.30/11

Dans les autres moments, appeler et prendre rendez-vous.

*** CGIL CISL UIL**



Informations sur les droits de la femme dans les lieux de travail et tutelle pour l'application des lois et des contrats de travail. Ils sont présents dans tous les Quartiers de la Circonscription de Imola.

Info:

CGIL via Emilia 44 Imola tel.0542 605611 im_cgil@er.cgil.it

CISL via Volta 5 Imola tel.0542 691611 centralino@cislimola.com

UIL via F.lli Bandiera 6 Imola tel.0542 25072 uilimola@tiscali.it

tutelle

*** CENTRE DE CONSEIL FAMILIAL UCIPEM IMOLA**

Offre du conseil psychologique, légal, familial, médical

Siège: piazza Conciliazione 1 Imola tel.0542 29698

consfamiliarucipemimola@gmail.com

ouvert lun., mar., jeu. 9.30/11

* CROIX ROUGE ITALIENNE - COMITÉ LOCAL DE IMOLA

Siège: via Meloni 4 tel.0542 22052/22488
apscrimola@gmail.com www.cri-imola.it



Délégation de Castel del Rio

Siège: via Mons. Tribbioli

Activité socio-assistancielle: mer. et ven. 10/12

Service du dispensaire: de lun. à sam. 9/10 jours fériés exclus

* MÉDECINS DE MÉDECINE GÉNÉRALE ET MÉDECINS DE CONTINUITÉ ASSISTENCIALE

Le médecin personnel de la femme victime de violence **est un point de repère important**. Horaires et numéros de téléphone des médecins de médecine générale de Imola sont sur le site www.ausl.imola.bo.it dans la section des médecins et des pédiatres de famille.

De nuit et la veille des jours fériés, pendant les jours fériés des médecins de continuité assistancielle sont disponibles (par exemple les Médecins de garde).

Numéro vert 800 040 050

* NUMÉRO VERT 1522

Numéro d'utilité publique du Département pour l'Égalité des Chances qui offre un service d'accueil téléphonique actif h24 pour les victimes de toutes les formes de violence.

point de repère

diciamo **NO**



NUOVO
CIRCONDARIO
IMOLESE

“disons NON” est réalisé grâce à la collaboration de toutes les institutions, des organismes et des associations qui sont en relation sur notre territoire pour lutter contre le phénomène de la maltraitance fondée sur le genre. Cette brochure est un instrument avec lequel les communautés locales expriment leur détermination à lutter contre la violence masculine faite aux femmes.



Comune di
Borgo Tossignano



Comune di
Casalfiumanese



Comune di
Castel del Rio



Comune di
Castel Guelfo



Comune di
Castel San Pietro T.



Comune di
Dozza



Comune di
Fontanelice



Comune di
Imola



Comune di
Medicina



Comune di
Mordano

Réalisée en novembre 2021 en collaboration avec:

Nuovo Circondario Imolese, Conseil Municipal et Commission pour l'Égalité des Chances de la Mairie de Imola, Conseillers Municipaux pour l'Égalité des Chances de la Circonscription de Imola, Réseau de la Circonscription pour le développement des politiques d'Égalité des Chances, Réseau technique pour la lutte contre la violence fondée sur le genre (Ausl Imola, ASP, Ufficio di Piano Circondariale, Trama di terre, PerLeDonne, Medici di Medicina generale, Pediatri di libera scelta, Forze dell'Ordine)

Publication réalisée avec du papier certifié FSC , EFC, Acid Free e HM Absence

« La violence faite aux femmes est une des violations les plus honteuses des droits humains ». Kofi Annan